



CONTRAT DE PARTICIPATION FORUM HORIZONS INFORMATIQUES 2010

Le mardi 23 novembre 2010
Arènes de l'Agora, Evry
De 11h à 18h15

ENTRE L'ASSOCIATION

Association des Élèves de l'École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (AEIIE)

Association régie par la loi de 1901, à but non lucratif,

Dont le siège est situé à :

École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise
1, square de la Résistance
91 025 Evry Cedex

Tél / Fax : 01 69 36 74 11

Représentée par son président M. Mathieu COUESPEL,

Ci-dessous dénommée « l'Association »,



ET LA SOCIÉTÉ

Dont le siège est situé à

Immatriculée au RCS de

Sous le numéro

Représentée par

en qualité de

Ci-dessous dénommée « la Société Exposante ».

1. Prestation de l'Association

L'Association s'engage à fournir à la Société Exposante, dans le cadre de la manifestation qui se tiendra le 23 novembre 2010, aux Arènes de l'Agora, à Evry, les prestations décrites ci-dessous.

Les prestations fournies à la Société Exposante sont :

Le forfait de base :

- L'accueil et la mise à disposition d'un stand de présentation sur place le jour du forum.
Ce stand aura une taille de _____ pour un prix de _____ euros.
- La couverture des risques de vol et incendie.
- Une clef USB indiquant les noms et coordonnées de tous les élèves, ainsi que les CV des élèves qui auront bien voulu le diffuser.
- Un encart présentant la société exposante dans la brochure distribuée le jour de la manifestation, accompagné d'un espace publicitaire d'une page.
- La mise à disposition d'un système d'éclairage sur le stand de présentation.
- La mise à disposition d'un bornier électrique pour pouvoir brancher tout matériel pouvant servir à présenter la société exposante.
- Un repas de midi pour chaque exposant offert sur place.

En option (*): (à cocher)

_____ La possibilité d'animer une conférence d'une heure, à raison de 350 euros la conférence.

(*) L'option cochée ne garantit pas l'attribution d'un créneau pour une conférence lors du forum du 23 novembre 2010.

2. Prestation de la Société Exposante

La Société Exposante s'engage à être présente le 23 novembre 2010 sur le lieu de la manifestation.

Pendant la manifestation, elle s'engage à respecter les consignes indiquées dans le guide de l'exposant.

3. Prix

Le prix des prestations énoncées ci-dessus, apportées à la Société Exposante par l'Association, est de _____ euros (_____ euros), correspondant au prix du forfait de base et des options choisies. L'association bénéficie pour cette manifestation de l'exonération de TVA (article 261.7 du Code Général des Impôts).

4. Conditions, Modalités et Délais de paiement.

Le prix ci-dessus sera payé dans les conditions suivantes :

- Un acompte de 50% de la somme totale **à la signature du contrat.**
- Le reste de la somme, à payer au plus tard le **23 octobre 2010.**

Les règlements sont à effectuer par chèques libellés à l'ordre de **l'AEIIE Forum Horizons Informatiques.**

Le non-respect de ces modalités pourra entraîner une majoration de 10% de la somme restant due.

5. Validation de l'inscription de la Société Exposante.

L'inscription de la Société Exposante sera considérée comme définitive dès la réception de l'acompte.

6. Annulation de l'inscription de la Société Exposante.

En cas d'annulation avant le 23 octobre 2010, l'acompte sera dû à l'Association par la Société Exposante.

En cas d'annulation après le 23 octobre 2010, l'intégralité du prix fixé sera due à l'Association par la Société Exposante.

7. Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal d'Évry.

Fait à _____, le _____ .
En double original

L'Association

Pour M Mathieu COUESPEL,
président de l'AEIIE,

M. Clément OLIVARES,
président du Forum Horizons Informatiques.

La Société Exposante